

Frais de gestion 2011

Nos frais de gestion restent inchangés en 2011 et restent parmi les plus bas du marché: 3,70 %.
Les taux restent identiques à ceux de 2010: seuls les revenus, planchers et plafonds augmentent en fonction de l'index. Le calcul détaillé de votre cotisation figure au verso de votre avis d'échéance.

Consultez votre dossier en ligne

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne à l'adresse <https://groeps-eloketeid.cegeka.be>

Comment vous identifier ?

Pour consulter votre dossier, vous devez vous identifier à l'aide de votre carte d'identité électronique et de votre code Pin.

Comment installer le lecteur de carte ?

Si ce n'est déjà fait, il vous faut installer le logiciel Eid que vous pouvez télécharger à l'adresse http://eid.belgium.be/fr/Comment_installer_l_eID/Quick_Install/

Que pouvez-vous trouver dans votre dossier en ligne ?

- Un récapitulatif des cotisations réclamées et de vos paiements
- Une attestation d'affiliation
- Vos coordonnées telles que connues dans votre dossier ainsi que celles de votre gestionnaire de dossier

D'autres fonctionnalités seront bientôt mises à votre disposition, le site étant en plein développement.

Suppression du bulletin de virement

L'évolution des technologies et de la législation aidant, nous avons décidé de remplacer le classique bulletin de virement par un document de type facture, à l'instar de la plupart des organismes style Belgacom, Sibelga ou autres, qui ont opté depuis longtemps déjà pour cette forme de paiement.

Les éléments essentiels qui y sont repris sont :

- Le montant de votre cotisation,
- La date d'échéance,
- Notre compte financier,
- Le numéro de VCS (virement à communication structurée) indispensable à une correcte affectation de votre paiement.

Tarifs guichet d'entreprise

Les tarifs des opérations légales ont été indexés au 01/01/2011 (A.R. du 22/12/05). Formalis a cependant décidé de ne pas indexer les tarifs de ses propres services complémentaires, contrairement à certains autres guichets.

Vous pouvez les consulter à l'adresse www.formalis.be/tarifs

Notre secrétariat social est le meilleur

Au terme d'une enquête de satisfaction effectuée par ICMA, le Groupe S - Secrétariat Social s'est, une nouvelle fois, vu attribuer un **label AA!**

Les critères qui ont été pris en considération sont :

- l'intervention du gestionnaire de dossier
- l'exactitude des calculs de paie
- l'incidence des logiciels / fiches manuelles
- la qualité des conseils juridiques prodigués
- le traitement de la facturation
- la qualité de la diffusion des informations
- le traitement des plaintes
- la capacité de recommandation du client

Ce résultat implique également que :

- Le Groupe S est le seul secrétariat social à remporter le label AA.
- Le Groupe S est le seul secrétariat social à enregistrer une amélioration par rapport aux résultats d'une enquête analogue effectuée en 2008.
- Le Groupe S réussit à réaliser cet excellent résultat à un moment où l'ensemble du secteur d'activité est caractérisé par un indice de satisfaction à la baisse.

Vous occupez du personnel et n'êtes pas encore client de notre secrétariat social ? Prenez contact avec l'un de nos bureaux régionaux www.groups.be/adresse

Pension libre complémentaire

Pension libre complémentaire pour indépendant (PLCI)

La PLCI est la manière la plus intéressante pour construire une pension complémentaire.

- Fiscalement déductible au même titre que vos cotisations sociales. Donc déductible dans la tranche la plus élevée.
- En conséquence, vos cotisations sociales baissent (si votre revenu de référence est < 77.189.40 EUR)
- Taxation réduite au terme (rente fictive)
- Combinaison possible avec l'Épargne Pension et l'Engagement Individuel de Pension
- 8.17% de votre revenu de référence peut être affecté à votre PLCI normale

Nouvelle prime maximale déductible pour 2011 :

34.919,03 EUR * 8.17% = 2852,88 EUR

Pour des informations complémentaires ou une offre personnalisée : www.groupes.be ou pensioncomplémentaire@groupes.be
